

## Stage de découverte d'un bureau d'études travaux routiers

[https://recrutement.seinemaritime.fr/front-jobs-detail.html?id\\_job=1009](https://recrutement.seinemaritime.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1009)

<b>Limite de candidature</b>	16-05-2024
<b>Mise à jour</b>	29-06-2023
<b>Référence</b>	STA3-081-23
<b>Service</b>	DIRECTION DES ROUTES RUE D'ECOSSE DIEPPE
<b>Localisation</b>	DIEPPE / DIRECTION DES ROUTES DIEPPE
<b>Contrat</b>	Stage de 3ème (convention)
<b>Fonction</b>	O03 Technicien infrastructures et réseaux/patrimoine
<b>Type de poste</b>	Stage
<b>Filière</b>	Technique
<b>Catégorie</b>	Sans objet
<b>Grade</b>	Sans objet



## Contexte et définition du poste

### Tu recherches ton stage de 3ème ?

Le Département de la Seine-Maritime a à cœur de favoriser l'accueil de stagiaires pour la découverte de ses métiers et la transmission de ses savoirs auprès des jeunes, futurs collaborateurs de demain.

Aussi, la collectivité t'offre l'opportunité d'intégrer nos services le temps de quelques jours afin que tu puisses observer les missions quotidiennes du métier souhaité.

### Alors ne cherche plus, ton stage t'attend !

La direction des routes en charge de travaux routiers propose de t'accueillir pour découvrir le métier de technicien génie civil.

Aussi, tu auras l'opportunité :

- De découvrir le métier de technicien de bureau d'études
- D'observer un chantier de travaux de voirie

### Conditions d'exercice :

- Lieu de travail : 45 rue d'Ecosse – 76200 DIEPPE

Horaires à titre indicatif : 9h00 – 12h00 ; 13h30-16h30

Période du 0/01/2024 au 30/05/2024 Nbre stagiaire : 1

## Profil recherché

### COMPÉTENCES

- Sérieux, Motivation, Ponctualité
- Respect des règles de fonctionnement d'une équipe
- Discrétion professionnelle

## Stage de découverte d'un bureau d'études travaux routiers

[https://recrutement.seinemaritime.fr/front-jobs-detail.html?id\\_job=1009](https://recrutement.seinemaritime.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1009)

- Curiosité : Ne pas hésiter à poser des questions pour la découverte du métier !